

**Communiqué**

Privatisation d'Aéroport de Paris :

Que fait le gouvernement ?

Le 13 novembre 2018 la Cour des comptes a publié un rapport sur « le processus de privatisation des aéroports de Toulouse, Lyon et Nice ». De nombreux médias se sont empressés de reprendre l'information et d'épingler les critiques émises par la Cour des comptes sur la privatisation de l'aéroport de Toulouse qui aurait été « *mal engagée, inaboutie* » et se solderait finalement par un « *échec* ». A la vue de ces gros titres, on pourrait croire à une éclaircie dans la marche forcée vers la privatisation d'ADP. Il n'en est rien. L'idéologie de fond de ce rapport émit par une juridiction financière de l'ordre administratif chapeautée par le Ministère des finances n'est évidemment pas de critiquer et d'infléchir une pratique gouvernementale de privatisation systématique des actifs détenus par l'Etat contrairement à ce que nous pourrions croire à la lecture des journaux.

Au contraire, les analyses publiées par ce rapport évoquent : « *des objectifs financiers dépassés, (...) les aéroports métropolitains se sont révélés être des actifs profitables (...) et des investissements peu risqués, (...) Les services de la Commission européenne considèrent ainsi que, les aéroports accueillant plus de 5 millions de passagers sont structurellement rentables, ...* ».

ADP se trouvant en situation de monopole, ayant dégagé 571 millions de bénéfices nets en 2017, et qui va également déployer un nouveau terminal (Terminal 4) souhaitant faire passer le nombre de passagers transitant par la plate-forme de 69,5 millions en 2017 à plus de 150 millions à terme, dégagera mécaniquement des bénéfices conséquents dans les années à venir. Il est même fort probable que le prix de vente fixé par l'état à 9 milliards d'euros soit rapidement remboursé par les bénéfices futurs à la vue de la conjoncture économique du secteur. ADP relève plutôt d'une ressource à conserver précieusement par la Nation afin de garantir sa mission de service public et ses emplois, plutôt que d'une entreprise à jeter aux vautours du libéralisme avec les conséquences sociales et économiques inhérentes à ce type d'opération financière.

Le courrier que nous avons envoyé à la Ministre des transports sur le sujet à l'été 2018 est resté sans réponses. Malgré tous, nos revendications restent les mêmes au-delà du refus de la privatisation ! Le gouvernement compte-t-il garantir le nombre d'emploi : 6 500 salariés ? Le statut actuel des salariés d'ADP est-il garanti ? Comment le gouvernement compte-t-il contrôler les taxes et redevances d'ADP ? Quelle valeur, le gouvernement donne-t-il aux Assises du transport aérien ?

Madame la Ministre, les salariés d'ADP attendent une réponse de votre part !

Paris, le 27 novembre 2018

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81

46, rue des petites écuries 75010 Paris

contact@feets-fo.fr | www.feets-fo.fr | Tél: 01 44 83 86 20 | Fax: 01 48 24 38 32